



Journées techniques des gestionnaires de tourbières

Ardennes, 22 et 23 septembre 2011

FM/VG 25-10-11, photos Francis Muller, Pôle-relais Tourbières

22 septembre, excursions sur le terrain en Ardennes françaises (matin) et belges (après-midi)

Programme

- **9h00** : RDV à l'église de Gué d'Hossus [08]

- **9h30-11h30** : **à la Tourbière de Gué d'Hossus**
Visite organisée par Michel Colcy de l'ONF : travaux d'étrépage réalisés fin 2010, caillebotis, etc...

- **11h30-13h30** : 40 min de trajet vers le site de la Croix Scaille, Willerzie [Namur]
Repas sur site : repas tiré du sac ;

- **13h30-16h30** : Visite guidée notamment par Michael Pontegnien (ancien coordinateur du programme LIFE Croix Scaille) : Retour d'expériences LIFE Croix Scaille ;

Le Gué d'Hossus [08]

Le site fait partie de la zone Natura 2000 du plateau de Rocroi, il est en forêt communale de Gué d'Hossus, qui fait 600 ha (dont 200 en Natura 2000)
Une Réserve biologique forestière avait été créée antérieurement aux mesures N2000.

S'il y a peu de véritables tourbières sur place, bien que les documents Natura 2000 aient noté une tourbière haute active, diverses zones humides paratourbeuses sont répertoriées.

Une partie du secteur était en prés avant 1914-18 ; la ferme ayant été abandonnée après la guerre, un reboisement naturel s'est produit, donnant des peuplements spontanés relativement denses.

Le site a été « redécouvert » par les Français dans les années 1980 alors que les naturalistes belges l'avaient déjà repéré. Des travaux de réouverture des milieux ont alors été entrepris, visant à ôter bouleaux et saules, qui ont été arrachés à la pelleteuse.

Beaucoup de plantes patrimoniales sont réapparues après les travaux de 1997, comme la *Gentiane pneumonanthe* (en fleurs lors de notre visite). Certains caillebotis ont été installés, sans qu'une publicité très forte soit réalisée. Des panneaux présentent aussi les divers biotopes présents. De fait, le site est peu fréquenté, étant loin des accès routiers faciles.



Notre groupe en FC de Gué d'Hossus [Ardennes, F]

Les habitats s'imbriquent en mosaïque. On trouve notamment des landes humides à Bruyère à 4 angles *Erica tetralix*, de petites dépressions sur substrat tourbeux, des boulaies à tourbe, et donc des microhabitats de tourbière haute active. Les sols ayant été étudiés, la profondeur de tourbe s'avère rester faible. Parmi les espèces animales relevées, notons la libellule *Somatochlora arctica* (confirmée par les inventaires de 2010 et

2009 ; le Plan régional d'actions Odonates (2011-2015) cible une action de protection spécifique sur cette espèce.), l'orthoptère Decticelle des bruyères, et la Gélinoite parmi les oiseaux (le Tétrasyre ayant ici disparu).

S'agissant des travaux, l'ONF a considéré que l'enlèvement systématique des rémanents ligneux était très contraignant et non justifié.

L'hydraulique n'a été que faiblement concernée par les travaux de réhabilitation. Quelques seuils ont cependant été installés, ce qui a contribué à réalimenter le marais en eau. Selon l'ONF, le ruisseau n'aurait pas été rectifié auparavant (certains participants en doutent au vu de son faciès ; on manque sans doute un peu d'info sur l'aspect du site voici 2 à 3 siècles... une recherche sur le cadastre napoléonien, par exemple, pourrait-elle apporter des précisions ?) mais des essais de pose de drains auraient été tentés pour préparer la plantation de pins. Des extractions localisées de tourbe auraient été faites anciennement.

Des étrépages ont été réalisés récemment sur de petites surfaces (30 à 50 m²). Notre guide dit préférer des étrépages de plus grande surface, comme celui de 500 m² réalisé plus anciennement, que nous allons voir ensuite et qui montre une recolonisation végétale tout à fait intéressante, avec la présence de 10 plantes rares.



Une zone ré-ouverte en FC de Gué d'Hossus [Ardennes, F]

6 petits étrépages réalisés en 2010 ont coûté au total environ 3000€. Leur forme subcirculaire est liée au souhait de ne pas faire manœuvrer la pelle mécanique de 22 t outre mesure. Celle-ci intervient donc en cercle depuis le centre de la zone à étréper. Les matériaux issus de ce creusement ont été étalés en bordure de la hêtraie.

Un ruisseau fait frontière avec la Belgique, où s'étend une pessière sur sol drainé. Plus loin, du côté français, au-delà d'une longue bande de marais, un secteur a été planté une 2^e fois en conifères par la Caisse de Dépôts et Consignations, le sol ayant fait sur ces parcelles l'objet d'un drainage marqué.

L'ONF marque les diverses stations de plantes rares par des piquets et suit le développement de ces espèces. Les stations de Lycopode inondé *Lycopodiella inundata* sont protégées par de petits exclos grillagés. D'autres plantes sont rares : un seul pied d'Arnica *A. montana*, le seul des Ardennes françaises alors qu'il était jadis très commun, un pied de Genêt des Anglais *Genista anglica* arrivé 12 ans après l'étrépage !



Lycopodes inondés et Gentianes pneumonanthes, en tourbière de la FC de Gué d'Hossus [Ardennes, F]

Il n'est pas prévu d'introduire du pâturage, car il serait difficile d'empêcher la dent ou le pied de l'animal d'épargner les plantes rares. Les pins sylvestres produisant beaucoup de semences, il est envisagé d'abattre les semenciers.

Deux mares ont été créées.

Les opérations ont été financées sur place par Natura 2000, qui a fait suite à des fonds FEDER, des crédits de la Région Champagne-Ardenne ou d'autres encore.

Après-midi , visite du site de la Ferme Jacob à Gedinne (province de Namur, Belgique)

Nous sommes accueillis par Olivier Huart, ingénieur du cantonnement de Beauraing, ainsi que par l'ancien Michaël Pontegnien coordinateur du programme LIFE « Croix-Scaille », de Natagora.

Des tourbières sont présentes sur chacun des plateaux ardennais. Plusieurs projets LIFE ont eu pour but la restauration des tourbières : St-Hubert, Plateau des Tailles, Hautes-Fagnes... Le projet LIFE Croix Scaille s'est déroulé de 2006 à 2009. Lancé par Natagora, il a bénéficié du soutien de la commune de Gedinne et de la DNF. Il avait deux objectifs : la restauration des milieux tourbeux et des landes, et celles des vallées (anciens prés de fauche enrésinés) des vallées de la Houille et de la Hulle.

Le projet portait sur 2 millions d'€ et visait à la restauration d'habitats sur 3 sites Natura 2000, couvrant potentiellement 5000 hectares. Certaines opérations ont été réalisées par 'Pistenbully' (engin dameur de pistes de ski) ; des 'radeaux' de métal et de bois ont servi pour ne pas s'enfoncer dans les zones les plus mouillées.

Au départ du programme LIFE, le détail des interventions n'avait pas été fixé. La commune s'engageait sur un travail sur 60 ha mais sans savoir précisément où. Au total donc, sur un secteur de 5000 ha, 85 ha de tourbières ont fait l'objet de travaux, ainsi que 150 ha de fonds de vallées. La plupart des tourbières était dans un état très dégradé. Les tourbières présentent une épaisseur peu importante, en général de quelques décimètres, 1,20 m au maximum, mais il y a beaucoup de sites paratourbeux ou hydromorphes.

80 hectares de terrains communaux ont été soustraits aux activités sylvicoles dans le cadre de ce projet. Ils couvrent la plus grande partie des terrains tourbeux ou para-tourbeux de la partie belge du massif forestier de la Croix-Scaille, qui culmine à 505 m.

Le climat y est typiquement ardennais, c'est-à-dire humide et frais en toute saison (précipitations annuelles avoisinant les 1500 mm, température moyenne de 7 degrés). Le sol est de très médiocre qualité. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la forêt feuillue occupait les meilleurs sols, le reste étant dévolu à l'exploitation sylvo-pastorale, qui avait conduit à la formation de vastes landes à bruyère, pâturées extensivement. Au sommet du plateau et dans quelques goulots de vallées, de petits espaces tourbeux occupaient les endroits les plus humides. La couche de tourbe n'atteint cependant jamais plus de 40 centimètres en moyenne et les deux pastilles de tourbière haute n'excèdent jamais quelques dizaines de mètres carrés (Fange de l'Abîme et Petite Fange).

Nous visitons d'abord une partie de l'endroit appelé « Tchernobyl », souvenir d'une exploitation d'épicéas réalisée en 1986 et qui avait laissé le terrain dévasté, impropre à la sylviculture. Une forêt humide avait colonisé le milieu : épicéas, pins sylvestres, bouleaux et saule occupaient la plus grande partie de la surface, avec quelques plages de moliniaie pure et de lande à bruyère. L'endroit ne « servait » plus que comme remise pour le gibier.

Des négociations ont abouti à la délimitation d'une zone protégée. Il s'agissait aussi de savoir où et comment intervenir. En gros, la zone a été coupée en deux parties. Les plus gros travaux ont été menés dans la première, dite maintenant *Natagobyl* : la plupart des arbres ont été coupés, le sol a été broyé et ratissé dans le but de régénérer la moliniaie et la lande à bruyère, des retenues d'eau ont également été créées, afin d'augmenter l'attractivité du site pour les amphibiens et les odonates, de l'étrépage a été réalisé localement. Les résultats des différentes interventions sont mitigés : le milieu est certes réouvert et sûrement plus attractif pour les odonates, mais il est tout à fait artificiel et le processus de reboisement est déjà en route. De plus, les travaux ont été réalisés en période de végétation, ce qui a eu une forte incidence sur la faune (site propice à la vipère péliade) et ont été globalement mal accueillis par la population locale. À l'heure actuelle, des problèmes d'entretien aigus se posent : l'entretien des terrains est à la charge de la

Commune, qui ne s'y investit pas du tout.



Retenue d'eau en zone tourbeuse près de la Ferme Jacob, Gedinne [Namur, B]

Seules quelques petites actions ponctuelles de gestion sont menées par Clément Rebuffat, qui gère depuis 2001 le site voisin de la Petite Fange. En plus de dégager une placette de bruyères, celui-ci a procédé à des hachis de sphaignes (principalement *Sphagnum*

cuspidatum) dans les petites retenues (l'effet de vague rendant l'opération inutile dans les retenues de plus grande superficie), afin de hâter la cicatrisation du milieu. Dans le même esprit, il a procédé à des repiquages de linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*), linaigrette en épis (*Eriophorum angustifolium*), trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et comaret (*Comarum palustre*), toutes espèces jadis éparses sur le site et disparues suite aux travaux. M. Rebuffat a constaté un net changement dans le régime hydrique, ce qui nuit à l'installation des plantes patrimoniales : la création des grosses retenues d'eau et la réouverture du couvert forestier a asséché fortement le milieu, ce qui se marque très notablement durant les périodes de sécheresse, fréquentes ces derniers printemps. Or le fort battement de la nappe favorise la molinie.



Bouleaux coupés à un mètre, près de la ferme de la Croix Jacob, Gedinne [Namur, B].

Dans l'autre partie, toujours appelée *Tchernobyl*, aucune machine n'a pénétré : les bouleaux ont été coupés à un mètre, les troncs coupés en bûches et mis en tas de deux stères, les petits rémanents brûlés. Cette méthode permet l'épuisement des bouleaux et limite les rejets : généralement, l'arbre est mort au plus tard trois années de végétation après la coupe, (si l'opération est effectuée sur des arbres d'un diamètre atteignant

15 centimètres et réalisée entre le 15 août et le 15 septembre). Dans cette partie, le but de la gestion n'était pas la réouverture du site, mais son maintien en l'état (boulaie paratourbeuse) et l'objectif de gestion a été atteint. Le milieu est beaucoup plus stable et ne nécessite pas d'entretien dans l'immédiat.

Tous les travaux ont été réalisés dans le cadre de LIFE ; la commune n'a pas voulu d'une Réserve Naturelle Domaniale, sous-estimant sans doute les coûts d'entretien. Le plan de gestion établi dans le cadre du LIFE sera infléchi en fonction des réponses de la végétation, et en prenant garde de respecter le sol fragile.

Nous visitons ensuite le site de la Petite Fange, géré bénévolement par Clément Rebuffat depuis 2001. M. Rebuffat est par ailleurs responsable des travaux en matière de conservation de la nature pour le Cantonement de Beauraing : la Petite Fange a donc servi de terrain d'expérimentation d'une méthode de gestion alternative des tourbières.

La superficie de la Petite Fange avoisine l'hectare. Avant le début de ses travaux, le milieu était entièrement fermé, les bouleaux ayant réagi extrêmement vigoureusement à un recépage au pied mené durant les années 80.

Clément Rebuffat n'est pas convaincu par l'usage du broyage en milieu peu portant : il doute de l'efficacité de la méthode sur les ligneux tels que le bouleau et le saule, il déplore la destruction de la banque de semences et il est persuadé que l'impact brutal de la technique fait sentir des effets catastrophiques sur l'ensemble de la pyramide alimentaire, puisqu'elle en détruit la couche la plus basse. Il a noté notamment la disparition des engoulevants et des tariers pâtres aux endroits où la végétation a été broyée.

M. Rebuffat s'est inspiré des anciennes pratiques locales et de l'ouvrage de N. Dupieux pour envisager une gestion conservatoire à long terme (voir document en annexe). Ses travaux ont notamment permis le retour d'une vingtaine de pieds d'orchis des sphaignes (*Dactylorhiza sphagnicola*) et du rossolis (*Drosera rotundifolia*), dont ce sont les seules mentions sur la partie belge du plateau.

Concernant les travaux de déboisement, M. Rebuffat explique qu'il regrette d'avoir exporté les produits ligneux hors du site, ce qui a pris beaucoup de temps et d'énergie, alors qu'il aurait été plus opportun de les disposer en tas, propice à la microfaune – sur ses conseils, la même erreur a été commise lors des travaux du LIFE, erreur payée chère, en temps et en argent. Il est plus sage de considérer qu'un certain pourcentage des zones à traiter servira de zone d'entrepôt des rémanents et de l'aménager de manière à favoriser des espèces cibles, comme la vipère péliade ou l'engoulevent. Dans la partie tourbeuse du site M. Rebuffat a éliminé tous les résineux (une concentration de trois à quatre individus à l'hectare peut être bénéfique pour les oiseaux – notamment la pie-grièche grise - mais la PF étant entourée de plantations résineuses, cela n'était pas nécessaire)

M. Rebuffat insiste également sur le facteur météorologique, généralement sous-estimé parce que non programmable, qui peut être positif ou négatif. Ainsi, il pense que la surface des zones étrepées est un facteur moins important non seulement que le dessin de ces zones (il préconise une forme vaguement longitudinale, avec une largeur n'excédant jamais deux mètres, afin de favoriser non seulement l'expression de la banque de semences mais aussi permettre, en cas d'échec, une recolonisation périphérique) mais encore du moment où elles sont réalisées.

Il a constaté que la période de sécheresse de cette année avait abaissé la nappe à un niveau défavorable aux laïches (*Carex sp.*) mais très favorable à la bruyère quaternée (Fange Abîme), cela a favorisé la germination des zones étrepées au printemps, avec une remontée d'eau en été, qui a protégé la couche tourbeuse de la minéralisation. À l'inverse, des zones étrepées à l'automne, lorsque l'hiver est marqué par de fortes gelées, sont rendues stériles par le soulèvement gélival (et le paillage n'est bien souvent pas suffisant pour limiter le problème) ; M. Rebuffat va mener cette année une étude comparative afin d'évaluer ce phénomène. Pour l'instant, il opine qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier et en conséquence procéder à des opérations d'étrepage sur de petites surfaces, mais à des périodes différentes, manière de limiter les risques... ou d'augmenter les chances.

2° site belge visité : la tourbière de la Fange de l'Abîme (Gédinne, province de Namur)

(voir document en annexe)



Ce site comporte des landes sèches et humides, des bas-marais acides, une petite tourbière haute, des boulaies tourbeuses et présente une pente assez marquée (tourbière soligène de pente).

Vue générale de la tourbière de la Fange de l'Abîme, avec sentier, Gédinne [Namur, B]

Quelques difficultés apparaissent pour définir une

gestion appropriée : l'Osmonde royale *Osmunda regalis* régresse quand on ouvre le milieu, une gestion favorable à l'Engoulevent n'est pas facile à préciser ; la Vipère péliade est présente.

L'intérêt botanique a régressé depuis les années 1980 époque où l'on notait la présence de l'Orchis des sphaignes *Dactylorhiza sphagnicola*, du Rossolis. On trouve encore cependant sur le site ou à proximité immédiate la Bruyère à 4 angles (quaternée), la canneberge et le rare piment royal *Myrica gale*.

Le programme LIFE aura permis de ré ouvrir le site dans sa partie bas-marais et boulaie tourbeuse ; l'entretien et la régénération de la tourbière haute étant à charge du DNF et faisant à l'heure actuelle l'objet de tous les investissements (avec l'accueil touristique et la restauration de la lande à bruyère située juste à côté). Le programme de restauration de la tourbière s'étale sur 12 à 15 ans.

Un panneau d'un jeu mettant en scène un 'elfe de la terre'. Remarquez les caractères elfiques peu usités !, Fange de l'Abîme



Quels travaux ont été réalisés ?

- arrachage de bouleaux au treuil
- arrachage des petits feuillus
- coupe des résineux
- arasement des touradons de molinie à la débroussailleuse : les résultats sont bons pour la flore, mais cela pose des problèmes pour la faune.
- création de gouilles, de fosses

Le balayage de la moliniaie (induit par l'exportation des bouleaux ou réalisé à la sortie de l'hiver) a limité la molinie et favorisé les bruyères et les canneberges, c'est malgré tout un travail extrêmement fastidieux, qui ne donne des résultats qu'à la seconde saison de végétation.

L'ensemble des matériaux est exporté, cela favorise le dynamisme des sphaignes. « Lorsqu'on fauche, il faut exporter, si l'on veut des résultats. »

Nous passons ensuite dans la lande à bruyère restaurée. De nombreux petits bouleaux ont été arrachés par C. Rebuffat et une équipe de travailleurs en qualification (éco-cantonnier). Les rémanents forment deux andains de belle hauteur (1,5 mètres sur deux mètres de large) La surface avoisine l'hectare et demi. M. Rebuffat estime la progression d'un homme dans un milieu embroussaillé à 10 mètres carrés à l'heure. L'opération a été menée à la bêche (dessouchage) ou, pour les petits arbres à la petite hache ou à la main. La fougère aigle a été arrachée pour « isoler » l'andain et favoriser l'hibernation des lézards et des vipères. Seuls les quelques rares hêtres et sorbiers des oiseleurs ont été laissés en place.

De nouveau, l'absence de travail à la machine permet un travail plus fin, respectueux du milieu et garantit l'installation immédiate d'une lande à bruyère étagée. En effet, l'arrachage des arbres permet la germination de jeune bruyère, tandis que l'ancienne reste en place. M. Rebuffat pense cependant que cette opération n'est pas suffisante pour l'expression complète du potentiel de semences et envisage un étrépage sur une petite zone.



L'Osmonde royale est bien présente localement à la Fange de l'Abîme

3^e site belge visité : fonds de vallée (non tourbeux)

Les résineux ont été supprimés sur 100 ha.

Une prime de dédommagement a été versée aux propriétaires pour perte d'exploitation partielle. Mais 90% des propriétaires préféraient vendre leurs terrains.

23 septembre, session en salle à Monthermé [08]

Programme de la journée

- **9h00-9h30**
 - Accueil des participants par Alain Bernard, Maire de Monthermé,
 - Accueil des participants par André Vincent, Vice-président du projet de PNRA,
 - Préambule par Francis Muller, Directeur du Pôle-Relais Tourbières, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

- **9h30-12h30**
 - **Le projet de PNR des Ardennes** (Frédéric Barbe / 20min) :
 - Présentation générale du projet de Parc,
 - Le patrimoine naturel du territoire,
 - Le programme d'actions triennal sur le patrimoine naturel

 - **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien** (Mathieu Saint-Val / 15min) :
 - Mise en place de la veille écologique sur les tourbières du projet de PNR des Ardennes à partir du suivi en 2011 de *Dactylorhiza sphagnicola*.

 - **Agence de l'eau Rhin Meuse** (Marie Lemoine / 20 min) :
 - État des lieux de la connaissance des zones humides sur le bassin Rhin Meuse et démarches d'inventaires,
 - Priorités d'interventions de l'Agence en termes de zones humides,
 - Retour d'expériences sur des opérations de restauration tourbières acides (travaux menés par le CSL au début des années 2000).

 - **Programme LIFE Tourbières de Saint Hubert** (Gérard Jadoul / 20min)
 - Présentation du projet, des travaux, du suivi et des résultats.

 - **Office National des Forêts des Ardennes** (Alain Lescouet – Michel Colcy / 20min)
 - Bilan sur l'animation N2000 du site « Tourbières du plateau ardennais »

 - **Programme LIFE Hautes Fagnes** (Maïté Loute / 30min)
 - Présentation des actions de restauration en cours,
 - Présentation des résultats attendus.

- **12h30-14h00 : Déjeuner** : Assiette ardennaise proposée par « La table du Pays »

- **14h00-17h00 : Débat thématique** permettant de faire évoluer la réflexion sur la connaissance/ la protection/ la gestion des tourbières : **quels moyens, quels modes d'action, quelles coopérations, notamment transfrontalières ?**

L'ensemble des présentations est téléchargeable sur le site du Pôle-relais Tourbières sous http://www.pole-tourbieres.org/JTG_Ardennes_2011.htm

Restitution des séances de questions/réponses qui se sont déroulées après les interventions.

Intervention de Marie Lemoine, Agence de l'eau Rhin-Meuse :

Qu'entendez-vous par 'restaurer la couverture forestière ?

Maintenir quelques arbres limite l'évapotranspiration.

Quels suivis scientifiques sont-ils réalisés en Lorraine ?

Ils sont réalisés par le Conservatoire des Sites Lorrains, notamment sur la base de certains indicateurs comme les relevés piézométriques, la cartographie des habitats...

Intervention de Gérard Jadoul, programme LIFE Saint-Hubert [be]

Dans quelle mesure ce programme LIFE a-t-il eu des retombées financières ? (question posée par un élu français impressionné par le programme)

C'est assez difficile à dire : si l'exploitation des forêts, les revenus de la location de chasse sont précisément définis, les revenus du tourisme, qu'aurait pu augmenter ce programme, sont beaucoup plus diffus.

Comment expliquer l'adhésion importante des propriétaires privés au programme ?

Grâce aux financements LIFE, un outil de compensation de la valeur d'avenir des boisements a été mis en place. Un barème a été établi à l'échelon régional pour estimer le manque à gagner pour le propriétaire dû à l'exploitation prématurée des parcelles. Les propriétaires ont ainsi été indemnisés. De plus, les opérations groupées d'abattage ont permis de mettre en vente des lots de bois plus importants et donc d'obtenir un meilleur prix.

Intervention d'Alain Lescouet, ONF des Ardennes

Y a-t-il eu des relevés phytosociologiques ?

Non, il n'en a jamais été réalisé

Il a été fait de nombreuses placettes d'étrépage, pourquoi ?

Les résultats sur la flore ont été assez positifs.

Quels sont les résultats du pâturage des Hauts-Buttés par les Konik polski ?

Les chevaux ont tendance à rester sur les zones les moins humides. Leur impact sur la molinie est faible.

P. Detcheverry indique que la gestion écologique des milieux par pâturage requiert une certaine technicité. Le CEN Champagne-Ardenne ayant acquis une certaine expérience en la matière, il suggère quelques pistes pour améliorer l'efficacité de ce pâturage.

Intervention de Maïté Loute, Programme LIFE Hautes-Fagnes

De nombreux petits plans d'eau ont été créés : auront-ils un effet sur la température des ruisseaux en aval ?

Ph. Frankard (Service Public de Wallonie) répond que la proportion des plans d'eau par rapport à la surface totale du bassin est très faible ; les ruisseaux seront peu affectés.

En France, les propriétaires sont très attachés à leurs biens fonciers. Quel contexte a permis tant d'interventions en Belgique ? Comment a-t-on pu annoncer des acquisitions et travaux aussi importants dans le dossier LIFE déposé ?

La Réserve Naturelle Domaniale fait déjà 4500 ha, le principal propriétaire est la région Wallonne. Mais il y a quand même eu 140 ha de terrains achetés. Une enquête préalable, et des projets INTERREG, ont permis de baliser la question ; les communes ont été interrogées avant de monter le dossier.

Avez-vous déjà beaucoup étudié le projet auparavant ?

Ph. Frankard : les premiers projets étaient plus ou moins flous. Maintenant, les exigences de la Commission européenne sont plus fortes, on affine plus tôt, mais des inflexions peuvent toujours se produire durant le début du projet.



Les participants à la rencontre échangeant leurs expériences. Monthermé [Ardennes, F]

Restitution du débat en salle de l'après-midi

Une première partie du débat porte sur **l'ouverture des tourbières au public**.

Il a été remarqué que le site du Gué d'Hossus disposait de platelages mais n'était que peu visité. Il se manifeste une certaine dualité entre ouverture au public et canalisation de la fréquentation.

Certains participants pensent que « la tourbière, ça se mérite, il ne faut pas des caillebotis partout. Si l'accès est facilité, il y aura trop de monde ». Il est aussi indiqué que pour de petites tourbières, comme celles des Ardennes (Hautes-Fagnes non comprises), on n'est pas obligé de pénétrer DANS le site. Une vision depuis le bord est suffisante, et la grande majorité des visiteurs n'en demande pas plus. L'aspect paysager original est la principale raison de visite, les sentiers de randonnée peuvent être organisés en fonction de cela.

L'aménagement des sites pose également le problème de l'entretien des structures d'accueil. Parfois, les caillebotis, panneaux, etc. ne sont pas entretenus sur certains sites côté français.

Il est par contre noté qu'à la Fange de l'Abîme, on peut entrer dans le site, mais il n'est pas endommagé [apparemment] par les visites. Le caillebotis y est apprécié. Mais il y a peut-être déjà une sélection des publics car l'accès au site doit se faire à pied.

Un autre intervenant souligne qu'on a affaire à deux publics différents, le grand public (très majoritaires donc) et quelques 'spécialistes' qui veulent voir plus en profondeur.

Enfin, les réponses sont à adapter aussi en fonction du type de tourbière et de leur sensibilité. (Ex. : les tourbières bombées très fragiles)

Sur quoi axer la communication en matière de tourbières ?

Nos surfaces de zones humides ont beaucoup diminué. La question d'une eau de qualité est cruciale, pour que les hommes puissent vivre. Sur les tourbières, on a souvent trop axé notre

communication sur les aspects de biodiversité. On ajoute maintenant la qualité de l'eau et la fonctionnalité des sites. Même de petites tourbières jouent un rôle de filtre.

L'attrait du public pour l'histoire et, quand on peut en avoir des informations, sur les paléoenvironnements (à travers l'étude des pollens ou des paysages), ne se dément pas ; il faut penser à les présenter aux publics.

L'agence de l'eau indique que ses élus sont sensibles aux aspects de fonctionnalité des milieux.

Isabelle Civette indique que le PNR du Morvan a réalisé un sentier sur tourbière où la tourbe, le patrimoine géologique et le paysage sont mis en avant.

Quand on parle aux élus de coûts de restauration qui permettent d'améliorer les eaux potables, le projet passe mieux. Les tourbières du plateau ardennais jouent un rôle de filtre (service rendu gratuitement aux collectivités).

Il est noté aussi que passent mieux les choses qui concernent davantage les gens et fait référence à la LPO pour laquelle le projet 'rôle des genêts' a moins bien 'pris' dans l'opinion que celui pour la mésange bleue. Il faut se rapprocher de préoccupations de chacun.

Les tourbières jouent aussi un rôle de tampon. Ainsi, sur certains cours d'eau du plateau ardennais, des problèmes d'inondation dus à la dégradation des tourbières par exploitation des forêts en amont des bassins versants ont été observés.

Devons-nous avoir comme objectif de protéger toutes les tourbières, ou juste quelques-unes ? Comment argumenter ?

Les rièzes (nom ardennais des marais tourbeux) perdent leur valeur. Il ne faut pas hésiter à être interventionnistes.

Le PNR des Ardennes pense qu'il faut déjà préparer un état des lieux. La plupart des tourbières sont d'ailleurs déjà incluses dans l'inventaire des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique). Ensuite, il faut réaliser une hiérarchisation de leur valeur.

Marie Lemoine (Agence de l'eau) : il faut faire quelque chose même pour les tourbières les moins bien placées dans une telle hiérarchie. La priorité est de protéger ce qui reste, par une réglementation adéquate ou par une maîtrise d'usage ou maîtrise foncière. Des outils divers peuvent être utilisés, comme les conventions avec les SAFER pour l'animation foncière.

Il faut sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires pour modifier les plans de gestion forestiers : intégrer plus de zones humides dans des mesures, y compris en forêts, où l'on ne reboiserait pas localement, même après tempêtes.

Restauration et gestion

Une remarque dans la salle : l'état d'esprit était plus avancé en Belgique, et l'administration y est moins tatillonne qu'en France, ce qui a rendu les opérations moins difficiles !

Joëlle Huysecom précise que toutes les tourbières sont en Natura 2000 en Wallonie ; elles sont par contre plutôt plus dégradées qu'en France. Mais on ne replante plus du tout d'épicéas ou autres arbres sur sols tourbeux, c'est interdit.

Cela pose la question de la gestion des forêts en zones humides des deux côtés de la frontière ; il faudrait harmoniser.

La politique de l'ONF est de hiérarchiser les enjeux environnementaux. Le plus d'attention est apporté lorsque s'applique une protection réglementaire aux espaces, puis s'il y a des espèces protégées ; ensuite vient la biodiversité ordinaire ; le tout étant valable en forêt domaniale comme communale.

La forêt ardennaise va changer de visage ces prochaines années : d'ici 20 ans, de nombreux peuplements d'épicéas vont arriver à maturité en même temps. C'est le moment d'intervenir ; faut-il replanter, et si oui, quoi ? Attention, avec le changement climatique l'épicéa qui se

trouve en Ardenne en limite de son aire de répartition n'aura sans doute plus d'aussi bons rendements. Il faudrait sensibiliser les propriétaires (privés et communes) à ces aspects et gérer de manière plus fine qu'à la parcelle forestière.

Quelles seraient les prochaines actions à mener en Ardennes ?

Pierre Detcheverry (CEN Champagne-Ardenne) pense qu'il faut être ambitieux. Chaque organisme a son rôle : PNR, ONF, communes, CEN. Il faut améliorer les connaissances, avoir un état des lieux précis et regarder les résultats qui seront obtenus dans 10 ans.

Le PNR va lancer en 2012 un inventaire des zones humides sur son territoire : le cahier des charges de l'étude est en cours de rédaction.

Des participants à la présente journée seraient prêts à relire ce document.

Un élu indique qu'il faudrait suivre les Belges, partis de milieux complètement dégradés, couverts d'épicéas, et aller vers une bonne qualité. Il ne faut pas se contenter de donner de petits coups de godets.

Joëlle Huysecom est d'accord sur le fait qu'il faille partir vers quelque chose de fort. Identifier sur le territoire quels secteurs peuvent comporter des zones humides, les répertorier, puis travailler sur l'aspect foncier, convaincre les forestiers locaux...

Le fait que toutes les communes sollicitées [sauf une] aient accepté d'adhérer au Parc naturel est un bon signe et devrait permettre de convaincre. Il faudrait que les communes soient bien conseillées, par ex. lorsqu'il s'agit de replanter ou non des arbres. Ce sera peut-être plus dur pour toucher les particuliers.

Il faudra aussi voir avec la représentation agricole (Chambres d'agriculture) pour la gestion et l'entretien futurs des milieux.

Les moyens financiers pour la gestion des zones humides

Sur le plateau de Rocroi, des rizières d'origine anthropique sont en cours de fermeture ; l'agriculture n'y est pas rentable. Faut-il indemniser ? Une mesure comme l'Indemnité Spéciale Zones humides, préconisée entre autres par les pôles-relais zones humides, aurait ici du sens !

Marie Lemoine évoque la possibilité d'utiliser ou créer des labels, de type « Bovin à l'herbe » valorisant les prairies humides (exemple du PNR de l'Avesnois qui depuis 15 ans a réussi à maintenir le bocage). Intermarché, groupe privé, a fait un essai de valorisation dans l'ensemble de ses magasins, mais il n'a pas été très concluant. M. Lemoine évoque aussi l'appel à projets du ministère chargé de l'écologie, à propos des prairies humides, qui vise à mettre en œuvre des MAE spécifiques sur les prairies humides.

Les Belges parlent des mesures agri-environnementales (MAE) pour maintenir les haies, mares et prairies à haute valeur biologique, qui sont largement utilisées en Belgique. Il y a plus de sujet à controverse en France, par ex. à propos de la versatilité des mesures. De manière générale, trop de mesures n'ont qu'une durée de vie trop courte. Il semblerait que ce soit un peu moins le cas en Belgique. Natagora, grâce aux MAE, peut maintenant trouver plus facilement des agriculteurs, voire choisir ceux qui répondent le mieux à ses souhaits. Faut-il que les agriculteurs vivent de leurs produits ou de subventions ? Y a-t-il un moyen terme entre les deux.

Quels autres financements seraient-ils utilisables pour aider à préserver les tourbières ?

La TDENS (Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles) a été votée en 2010 dans les Ardennes et représentera environ 500 000€ par an. Elle pourra concerner les tourbières. Un élu dit cependant être très gêné de ce que la TDENS soit prélevée précisément sur ce qui constitue une cause de dégradation des milieux naturels, à savoir la construction de bâtiments. Il préférerait d'autres financements, p ex liés au prix du m³ d'eau !

La Région a une nouvelle compétence, les RNR (réserves naturelles régionales). Le PNR pourrait en proposer, notamment en tourbières, deux ou trois sites peuvent être concernés. Dans le cadre de la SCAP (Stratégie de création d'aires protégées) également, le Parc est consulté.

L'agence de l'eau peut pour sa part apporter des financements aux associations ou collectivités, jusqu'à hauteur de 60%, pour des actions de d'étude, de protection ou de restauration de zones humides. Les zones humides constituent une thématique prioritaire pour l'Agence, qui a pris de l'ampleur ces dernières années et sera développée de façon encore plus importante dans les années à venir. Pour l'instant, les relais sont moins bien en place en Champagne-Ardenne qu'en Lorraine ou Alsace ; un premier partenariat a toutefois été mis en place avec le Conservatoire d'espaces naturels.

La coopération transfrontalière franco-belge pour les tourbières.

Un élu serait intéressé par une possible transhumance de moutons roux ardennais (race rustique locale) entre Ardennes belge et française. Un problème serait que les troupeaux sont loin de la France, il n'y en a pas à la Croix-Scaille. Les problèmes sanitaires sont aussi très conséquents (langue bleue) ; il serait plus commode d'avoir deux troupeaux mais d'avoir des agriculteurs qui travaillent des deux côtés de la frontière, sans que les bêtes migrent.

Des échanges pourraient être organisés sur les méthodes de suivi des tourbières. Quels protocoles sont utilisés dans les deux pays. Natagora indique que cela se fait déjà en Lorraine et Nord. Il est possible de monter des projets INTERREG à ce sujet. L'ONF propose que soit reprise l'idée d'un projet ONF / Natagora, qui n'avait pu aboutir voici quelques années.

Le Pôle-relais Tourbières (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels) remercie pour leur concours très actif :

- le Syndicat mixte de préfiguration du PNR des Ardennes
- le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
- la municipalité de Monthermé
- l'Office National des Forêts
- le DNF de Wallonie
- Natagora
- Tous les intervenants, qui ont également accepté que leurs présentations soient mises en ligne
- L'ensemble des participants, pour leur participation aux débats

...ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'ONEMA qui ont apporté leur soutien financier à ces journées.

La salle des fêtes de Monthermé était habillée pour l'occasion d'expositions :

- Exposition du projet de PNR des Ardennes sur les axes de la charte (4 panneaux),

- Photos vues du ciel du territoire du pPNRA
- Photos du concours « Macrophotographie »,
- Exposition du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne sur les zones humides (7 ou 8 panneaux).



Monthermé

Documentation mise à disposition et expositions complétaient les présentations à



Liste des participants :

NOMS	courriel	ORGANISMES
Francis MULLER	francis.muller@pole-tourbieres.org	Pôle-relais Tourbières, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Michael PONTEGNE	michael-pontegnie@yahoo.fr	Natagora, Wallonie
Didier CAVELIER	didier.cavelier@natagora.be	Natagora, Wallonie
Joelle HUYSECOM	joelle.huysecom@natagora.be	Natagora, Wallonie
Jean-luc MAGNEE	magneejeanluc@hotmail.com	Natagora, Wallonie
Bernadette MAGNEE	magneejeanluc@hotmail.com	Natagora, Wallonie
Daniel RYELANDT	daniel.ryelandt@skynet.be	Natagora, Wallonie
Valérie GENESSEAU	vg.cpnca@orange.fr	CREN Champagne-Ardenne
Thomas LORICH		CREN Champagne-Ardenne
Jean-Marie SOGNY		CREN Champagne-Ardenne (administrateur)
Pierre DETCHEVERRY	pd.cpnca@orange.fr	CREN Champagne-Ardenne
Adrien MESSEAN	a.messean@conservatoirepicardie.org	CREN Picardie
Frederic DE FINANCE	frederic.de.finance@ardennes.gouv.fr	DDT des Ardennes
Etienne PEIFFER	etienne.peiffer@spw.wallonie.be	SPW-DEMNA-DNE
Vincent FIEVET	vincent.fievet@spw.wallonie.be	SPW-DEMNA-DNE
Isabelle CIVETTE	isabelle.civette@parcdumorvan.org	PNR du Morvan
Sylvain RAFFIER	sylvain.raffier@parcdumorvan.org	PNR du Morvan
Mathieu SAINT-VAL	saint-val@mnhn.fr	Conservatoire Botanique Bassin Parisien
Julie PLUNUS	julie.plunus@hautes-fagnes-eifel.be	Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel
Maité LOUTE	maite.loute@hautes-fagnes-eifel.be	Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel
Marie-Hélène GUISLAIN	marieolotte@aol.com	CREN Champagne-Ardenne
Mr GUISLAIN	marieolotte@aol.com	CREN Champagne-Ardenne
Geneviève MAGNON	genevieve-magnon.cfd@wanadoo.fr	comcom de Frasné-Drégeon
René DIDIER LAURENT	rene.didier-laurent@doubs.gouv.fr	DDT du Doubs
Nicolas BOURGOIN	nicolas-bourgoin@doubs.gouv.fr	DDT du Doubs

Marc GEORGES	m.georges@conservatoirepicardie.org	Cren Picardie
Jérémy GARIN	jeremy.garin@onf.fr	ONF St Memmie
Simon BIRCKEL	simon.birckel@onf.fr	ONF
Sébastien KRICKX	slash_seb@yahoo.fr	DEMNA (Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole)
Alain LESCOUET	alain.lescouet@onf.fr	ONF Charleville-Mézières
Michel COLCY	michel.colcy@onf.fr	ONF
Alain SAUVAGE	alain-sauvage@wanadoo.fr	RENARD
André VINCENT	mairie.hargnies08@wanadoo.fr	projet de PNR des Ardennes
Bernard MASSON	masson@solalux.com	projet de PNR des Ardennes
Frédéric PIERROT	fred.murtin@wanadoo.fr	projet de PNR des Ardennes
Nathalie MEAR-CAUBEL	nathalie.mear-caubel@epama.fr	EPAMA
Roger MARCHAND		ONEMA
Frédéric BARBE	environnement@parc-naturel-ardennes.fr	projet de PNR des Ardennes
Olivier HUART	olivier.huart@spw.wallonie.be	Département de la Nature et des Forêts Cantonnement de Beauraing
Laurence CARNNOT	laurence.carnnot@crpf.fr	CRPF
Philippe FRANKARD	philippe.frankard@spw.wallonie.be	DEMNA/SPW
Gilles MALDAGUE	gilles.maldague@spw.wallonie.be	Service public de Wallonie
Lionel WIBAIL	lionel.wibail@spw.wallonie.be	Service public de Wallonie
Sara CRISTOFOLI	cristofoli.s@lifelomme.be	Projet LIFE-Lomme
Guy VENAULT	guy.venault@sfr.fr	CREN Champagne-Ardenne (vice-président)
Yannick GRANDGIRARD	yannick.grandgirard@ardennes.gouv.fr	DDT des ardennes
Alain LESCOUET	alain.lescouet@onf.fr	ONF Charleville-Mézières
Gérard JADOUL	gerard.jadoul@gmail.com	
Isabelle ZARLENGA	direction@parc-naturel-ardennes.fr	projet de PNR des Ardennes
Marie LEMOINE	marie.lemoine@eau-rhin-meuse.fr	Agence de l'eau Rhin-Meuse
Irina GOSPODINOVA	irina.gospodinoва@onf.fr	ONF
Cécile FOREST	cecile.forest@sitesnaturelsbourgogne.asso.fr	Conservatoire des sites naturels de Bourgogne
Christophe VERRIER	syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr	Syndicat mixte du marais de Saône
Virginie BOURGOIN	v.bourgoin@patrimoine-naturel-savoie.org	Conservatoire des sites naturels de Savoie
Catherine BERNARDIN	catherine.bernardin@onf.fr	ONF Vosges Ouest
Araïne DUPERON	bureau.renard@orange.fr	Bureau d'études Le Renard
Clément REBUFFAT	clement.rebuffat@spw.wallonie.be	Département de la Nature et des Forêts Cantonnement de Beauraing
Claude WALLENDORFF	-	Conseil général Ardennes



Direction du contrôle des usages
et de l'action territoriale



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE